



1 — Crozant - La Mairie et la Poste

← B. F., PARIS

Bulletin Municipal de Crozant



SEPTEMBRE 2017 - Numéro 56



Informations utiles

SAMU ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

GENDARMERIE ☎ 05 55 89 00 18 ou 17

MAIRIE

Horaires du mardi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h et le samedi de 8 h à 12 h

☎ 05 55 89 80 12

Adresse mail : mairie-crozant@wanadoo.fr

Site officiel de Crozant : <http://www.paysdunois.fr/rubrique28.html>

LA POSTE

Horaires du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Heure limite de dépôt de courrier à 12 h

☎ 05 55 89 80 00

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

Horaires du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 17h

☎ 0 810 01 23 23

UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale) de la Souterraine

☎ 05 55 63 93 00

EVOLIS 23

Infos déchets

☎ 05 55 89 86 06 - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

DÉCHETTERIES

DUN LE PALESTEL - route de Maison-Feyne

Ouverte de mardi au samedi de 9 h à 12 h

ÉGUZON-CHANTÔME - route d'Argenton RD 913 à « La Canie »

Horaires d'hiver

Ouverte du lundi au vendredi (sauf le mardi) de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h

Horaires d'été à compter du 27 mars 2017 jusqu'au 28 octobre 2017

Ouverte du lundi au vendredi (sauf le mardi) de 14 h à 18 h et le samedi de 10 h à 13 h

Le Mot du Maire

Depuis cette année, de nouvelles modifications dans nos services administratifs ont changé la notion de proximité.

Désormais, pour vos cartes d'identité, vous ne pouvez plus faire la demande dans votre mairie mais à celles d'Ahun, Aubusson, Auzances, Bonnat, Bourgneuf, Boussac, Chambon-Sur-Voueize, Crocq, Gentioux-Pigerolles, Guéret et La Souterraine... et sur rendez-vous !

Quant à l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, etc...), la DDT ne les instruit plus depuis le 1^{er} janvier 2017, nous amenant à signer une convention avec la mairie de la Souterraine et à la charge de notre commune.

En ce qui concerne nos travaux, la mise aux normes des toilettes publiques est terminée et nous remercions les entreprises qui y ont participé.

Nous avons également établi et déposé un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour l'ensemble des bâtiments communaux. Le projet de mise en accessibilité de la Mairie étant déjà à l'étude dans un cabinet d'architecte.

Pour notre atelier communal, les travaux ont bien avancé et devraient être terminés avant la fin de l'année.

Côté tourisme, depuis 2016, notre commune a été mise à l'honneur dans plusieurs reportages télévisés de grande écoute, ce qui l'a fait connaître du grand public, bénéficiant ainsi d'une fréquentation touristique accrue et d'une renommée méritée.

Didier LAVAUD

PATRIMOINE de CROZANT

Le vendredi 18 août 2017, à la salle polyvalente de Crozant, l'association ERICA a organisé une conférence dont le thème était « La photographie en Vallée de la Creuse au temps des impressionnistes » présentée par Jean-Paul Thibaudeau, Président de l'ASPHARESD (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique et Archéologique de la Région d'Éguzon).



Nous tenons particulièrement à remercier l'association ERICA et ses bénévoles pour avoir assuré les permanences pendant l'exposition « Patrimoine de nos Campagnes » organisée par le Conseil Départemental de la Creuse, qui s'est déroulée du 25 juillet au 4 août 2017 à la salle polyvalente.

Conseils Municipaux

SÉANCE DU 24 MARS 2017



Secrétaire de séance : Ghislaine CHEZEAU

Membres : 15

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 4 (Daniel DARD, Franck PERIOT, Jean-Pierre BRIGAND et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2016 et approbation du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2016, on passe à l'ordre du jour.

- **EPICERIE « Le Petit Marché » : devis porte magasin**

Monsieur le Maire explique que trois devis ont été demandés pour la réfection de la porte de l'épicerie aux entreprises suivantes : SAS ADAM de Saint Agnant de Versillat, Menuiseries NAUDON-MATHÉ de la Souterraine et à la SARL RÉNOV'ISO CONSEIL de Saint Sébastien.

Il informe le CM que la SARL RÉNOV'ISO CONSEIL n'a pas souhaité répondre.

Il présente ensuite le devis de l'entreprise NAUDON-MATHÉ qui s'élève à 1 991.00 € HT (2 389.20 € TTC) puis celui de la SAS ADAM d'un montant HT de 2 715.75 € (3 258.90 € TTC) pour une porte en aluminium.

Le CM décide de retenir l'offre de la SAS ADAM mais souhaite des renseignements complémentaires (battant ou non, nombre de points d'ancrage, dépose/pose et hauteur du seuil).

- **LOGEMENT DE L'EPICERIE « Le Petit Marché » : lettre recommandée de M. et Mme FOUCAULT**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre recommandée de M. et Mme FOUCAULT qui relate des problèmes de chauffage et d'isolation entraînant des dépenses importantes, le changement de la porte du magasin non effectuée... et qui suggère à la commune de prendre en charge les factures de chauffage ou de racheter le fonds de commerce sachant que M. et Mme FOUCAULT reste à l'écoute de toute autre proposition. Copie a été faite à Monsieur le Préfet de la Creuse ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la réponse faite à M. et Mme FOUCAULT (copie à Monsieur le Préfet) expliquant que leur réclamation sera à l'ordre du jour du prochain CM ainsi que les devis pour la porte du magasin et que des demandes ont été faites pour l'isolation.

Il donne enfin lecture de la réponse de Monsieur le Préfet de la Creuse qui souhaite suivre l'évolution de ce dossier.

- **EPICERIE "Le Petit Marché" : révision des loyers**

Les loyers doivent être révisés au 01.04.2017. Actuellement de 194.59 € pour le logement et de 153.69 € pour le commerce, ils passeront respectivement à 194.70 € (logement) et à 153.78 € (commerce).

Accord du CM.

- **ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE-DEBROUSSAILLEUSE : devis**

Monsieur le Maire explique que sept devis ont été demandés pour l'acquisition d'une faucheuse-débroussailleuse puisque celle actuelle doit subir des réparations importantes.

Les entreprises suivantes ont été sollicitées : Ets DUBRANLE SAS d'Azéables, Ets MICARD de Guéret, SARL LAVILLE-AGRI de la Souterraine, SARL PATRAUD de Saint Plantaire, SARL

BELOEIL de Lourdoueix-St-Michel, Ets MARIDAT SAS de Colondannes et la SARL RICARD et Fils de la Souterraine.

Des demandes de rachat ont également été demandées.

Après de nombreuses précisions prises auprès des entreprises et des renseignements demandés aux communes voisines, il s'avère que la proposition faite par les Ets DUBRANLE SAS d'Azérables correspond le mieux à nos besoins. Avis favorable du CM pour l'acquisition d'une faucheuse-débroussailleuse NOREMAT de type TONICA M50 avec option unibroyeur 2 pour un montant HT de 34 700.00 € soit 41 640.00 € TTC et reprise de la SMA COUGUAR 2049 pour 4 500.00 € (prix ÉXO).

- **ORANGE : devis pour le raccordement de l'atelier communal**

Monsieur le Maire informe le CM qu'il y a lieu de faire installer une ligne téléphonique pour le futur atelier communal et présente le devis d'Orange qui s'élève à 1 095.00 € HT soit 1 314.00 € TTC.

Accord du CM.

- **RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF de l'atelier communal et du 39 route de la Pêcherie : devis**

Monsieur le Maire explique au CM que le bureau INFRALIM avait effectué un levé topographique comportant deux solutions de raccordement à l'assainissement collectif de l'atelier communal et de la maison située au 39 route de la Pêcherie (accord des propriétaires).

Des devis ont été demandés à l'entreprise Patrice BERNARD qui n'a pas répondu, à la SARL Dijon BTP ainsi qu'à la SARL POULAIN.

La SARL Dijon BTP propose une offre à 6 922.00 € HT (8 306.40 € TTC) pour la solution 1 qui passe en-dessous de l'ancien abri du tennis et pour la solution 2 qui passe au-dessus elle s'élève à 10 112.00 € HT (12 134.40 € TTC).

Le devis de la SARL POULAIN pour la solution 1 est de 4 776.00 € HT (5 731.20 € TTC) et 5 752.00 € HT (6 902.40 € TTC) pour la solution 2.

Avis favorable pour la solution 1 de la SARL POULAIN.

- **PROCEDURE DE DEMANDE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE : proposition de délibération de Monsieur le Maire de Dun le Palestel**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que depuis le 15 mars les Cartes Nationales d'Identité ne peuvent plus se faire à la mairie de Crozant mais il faut que les usagers se déplacent dans une mairie équipée du nouveau dispositif pour recevoir les demandes (La Souterraine, Guéret, Bonnat, ...).

La mairie de Dun le Palestel, après avoir fait le compte des CNI demandées sur les 3 dernières années sur tout le canton, souhaite refuser ce nouveau dispositif et voudrait être équipée afin de maintenir un service de proximité.

Avis favorable pour refuser ce nouveau dispositif et pour que la mairie de Dun le Palestel soit équipée du dispositif de recueil des CNI.

- **CENTRE D'INSTRUCTION MUTUALISE DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA SOUTERRAINE : approbation du protocole avec l'Etat et de la convention avec la commune de la Souterraine**

Monsieur le Maire réexplique la situation depuis le 01.01.2017 concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme. Les demandes déposées en mairie sont envoyées désormais au service urbanisme de la mairie de la Souterraine. Afin que les agents puissent traiter nos dossiers, il y a lieu de signer un protocole avec l'Etat et une convention avec la commune de la Souterraine.

Avis favorable du CM.

- **CENTRE DE GESTION : convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL**

Monsieur le Maire revient sur la convention envoyée par le Centre de Gestion et que chaque conseiller a reçue. Cette convention permet d'aider et de vérifier moyennant cependant une contribution financière chaque dossier retraite qui sera traité.

Accord du CM.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS DU PAYS SOSTRANIEN ET DE BENEVENT/GRAND-BOURG : désignation de délégués**

Monsieur le Maire informe qu'un mail a été reçu de la nouvelle communauté de communes et qu'il y a lieu de désigner des délégués pour :

- la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) (1 délégué) ⇒ Didier LAVAUD

- la commission intercommunale des impôts directs (CIID) (1 délégué) ⇒ Jean-Louis PAQUIGNON

- la commission intercommunale d'accessibilité (1 délégué et 1 suppléant) ⇒ Danielle PRUDHOMME et Roland LACOUX

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS DU PAYS SOSTRANIEN ET DE BENEVENT/GRAND-BOURG : modification des statuts par adjonction de la compétence « développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements »**

Monsieur le Maire fait référence à la note de présentation envoyée à tous les CM et explique la délibération concernant la modification des statuts par adjonction de la compétence « développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements ». Refus du conseil municipal à l'unanimité.

- **Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de la Creuse : motion de soutien**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la FCPE de la Creuse qui sollicite l'adoption d'une motion demandant aux services de l'Education Nationale de fournir les moyens nécessaires pour assurer la continuité de l'enseignement dans le département de la Creuse. Avis favorable.

- **SNUipp-FSU 23 : motion de soutien**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre et de la motion du SNUipp-FSU23 afin de soutenir les enseignants et les parents d'élèves dans leur action pour l'amélioration du Service Public d'Education en Creuse. Avis favorable.

- **CODEGASS (Comité de Défense de la gare de Saint Sébastien et autres Services Publics)**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion pour la défense du guichet de la gare de Saint Sébastien et le retrait de la SNCF de la Maison de Services AU Public (MSAP).

Le CM vote pour l'ouverture du guichet de la gare de Saint Sébastien tous les jours de 13 h 15 à 18 h 45 et pour l'ouverture d'une concertation sur les horaires des guichets et sur la grille des dessertes du 1^{er} juillet 2017.

Informations diverses

- Carte Nationale d'Identité : lettre de la mairie de la Souterraine → prendre rendez-vous auprès de la mairie de la Souterraine avant de se déplacer à l'accueil

- Limatech : contrôle et vérification des postes de refoulement le 22 mars 2017 → problèmes au Poste de Refoulement 2 situé Promenade George Sand (présence de graviers et de sable) ainsi qu'au Poste de Refoulement 5 situé Rue des Frères Alluaud (présence de serpilières)

- Organisation de foire et brocante → nouvelle analyse (courriel du perceuteur) en ce qui concerne l'occupation du domaine public communal

- EDF : courrier examen technique complet décennal du barrage d'Eguzon
- Orange : déploiement 4G
- PEP 23 : remerciement subvention
- Feu d'artifice du 13 juillet 2017 : choix (Brezac Artifices ou 8^{ème} Art) ⇒ la société Brezac Artifices a été retenue pour cette année
- Repas des aînés du 8 avril 2017 : choix du menu

SÉANCE DU 7 AVRIL 2017



Secrétaire de séance : Patrice BERNARD

Membres : 15

Présents : 11 (Franck PERIOT est arrivé à 20 h 35)

Votants : 11

Absents : 4 (Daniel DARD, Jean-Pierre BRIGAND, Ghislaine CHEZEAU et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2017, on passe à l'ordre du jour.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte de gestion 2016**

Présentation du compte de gestion 2016 du budget communal indiquant un déficit de 9 012.16 € en investissement et un excédent de 167 285.36 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif 2016**

Présentation du compte administratif 2016 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 531 868.22 € et les dépenses à 364 582.86 € soit un excédent de 167 285.36 € pour 2016 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 378 266.51 € soit un solde d'exécution cumulé de 545 551.87 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 96 613.39 € et les dépenses à 105 625.55 € soit un déficit de 9 012.16 € pour 2016 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 92 423.73 € soit un solde d'exécution cumulé de 83 411.57 €.

Les restes à réaliser de 2016 font apparaître un solde négatif de 16 892.28 € (dépenses à réaliser de 100 245.39 € et recettes à réaliser de 83 353.11 €).

Approuvé à l'unanimité par 9 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

Franck PERIOT n'a pas participé à ces deux votes.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2016**

Présentation du compte de gestion 2016 du budget assainissement indiquant un excédent de 7 324.96 € en investissement et un excédent de 4 062.57 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM.

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2016**

Présentation du compte administratif 2016 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 58 968.93 € et les dépenses à 54 906.36 € soit un excédent de 4 062.57 € pour 2016 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 1.51 € soit un solde d'exécution cumulé de 4 064.08 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 39 180.72 € et les dépenses à 31 855.76 € soit un excédent de 7 324.96 € pour 2016 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 56 512.84 € soit un solde d'exécution cumulé de 63 837.80 €.

Approuvé à l'unanimité par 10 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte de gestion 2016**

Présentation du compte de gestion 2016 du budget lotissement indiquant un résultat de 0.00 € en investissement et un résultat de 0.00 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM.

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte administratif 2016**

Présentation du compte administratif 2016 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2016 auquel s'ajoute le résultat antérieur d'un montant de 0.00 € soit un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2016 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 144 408.00 € soit un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Approuvé à l'unanimité par 10 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **SUBVENTIONS 2017**

Monsieur le Maire nomme chaque association et propose un montant de subvention pour 2017.

Le Conseil Municipal décide au fur et à mesure.

Cette année, Creuse Oxygène organise la Grande Traversée du Limousin avec départ et arrivée à Crozant. Une subvention exceptionnelle lui sera donc attribuée.

- **INDEMNITES DES ELUS**

Monsieur le Maire explique qu'un courrier de la Préfecture ainsi qu'un mail de la Trésorerie ont été reçus concernant les indemnités des élus et plus particulièrement sur les délibérations prises en début de mandat.

Effectivement, toutes les délibérations indemnitaires faisant référence à l'indice brut terminal sont toujours valables et permettent l'application de la nouvelle valeur de référence. Par contre, pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 ou à des montants en euros, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération visant « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ». Avis favorable du CM pour la nouvelle délibération.

- **DROIT DE PREFERENCE**

Monsieur le Maire présente la proposition concernant une vente d'une parcelle boisée envoyée par Me Thierry DELILLE. Il s'agit de la parcelle C 687. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer en exerçant ou en renonçant à son droit de préférence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à cette proposition.

SÉANCE DU 14 AVRIL 2017



Secrétaire de séance : André CHATAIGNIER

Membres : 15

Présents : 10

Votants : 11 (Sandrine LABERGÈRE a donné procuration à Didier LAVAUD)

Absents : 5 (Daniel DARD, Franck PERIOT, Jean-Pierre BRIGAND, Sandrine LABERGÈRE et Amélie BARRAT)

- **BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2016**

Présentation de l'affectation du résultat 2016.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 378 266.51 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2016 d'un montant de 167 285.36 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 545 551.87 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 92 423.73 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2016 d'un montant de - 9 012.16 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 83 411.57 €.

Les restes à réaliser de 2016 font apparaître un solde négatif de 16 892.28 € (dépenses à réaliser de 100 245.39 € et recettes à réaliser de 83 353.11 €).

Le besoin de financement est de 0.00 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 545 551.87 € et l'excédent d'investissement à 83 411.57 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2017.

Affectation du résultat 2016 approuvée à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : vote des taux des taxes locales 2017**

Présentation de la simulation sans augmentation et de la simulation avec une hausse éventuelle de 1% des taxes locales pour l'année 2017 (simulations demandées au receveur municipal).

Le produit attendu serait de 193 621.00 € pour une hausse de 1% contre 191 754.00 € sans augmentation.

Avis favorable du CM pour une augmentation de 1 %. Les taux seront les suivants :

	2016	2017
TAXE D'HABITATION	8.47 %	8.55 %
FONCIER BATI	15.27 %	15.42 %
FONCIER NON BATI	69.83 %	70.53 %

- **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2017**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 205 317.78 € et en section d'investissement à 835 253.80 € soit un total de 2 040 571.58 € compte tenu de l'affectation des résultats, des restes à réaliser et des prévisions 2017.

Précision sur l'emprunt de 60 000.00 € qui sera fait pour la part de l'atelier communal restant à charge de la Commune. Trois demandes avaient été faites auprès du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne et de la Banque Postale. La proposition du Crédit Agricole au taux de 1.15 % sur 10 ans a été retenue. Le BP 2017 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2016**

Présentation de l'affectation du résultat 2016.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 1.51 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2016 d'un montant de 4 062.57 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 4 064.08 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 56 512.84 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2016 d'un montant de 7 324.96 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 63 837.80 €.

Les restes à réaliser et le besoin de financement sont nuls.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 4 064.08 € et l'excédent d'investissement à 63 837.80 €.

Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2017.

Affectation du résultat approuvée à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : tarifs de la redevance 2017**

Monsieur le Maire présente les tarifs 2017 qui ont servi à la préparation du budget. Il explique que le montant de la redevance pollution et réseaux de collecte est donné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et qu'il s'élève à 0.180 €/m³ pour 2017.

Il précise que le calcul de la redevance a été fait sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné et par an et sur une consommation annuelle pour 2017 évaluée à 5 800 m³.

La part fixe sera de 195 € et la part variable sera de 2.30 € afin de respecter les lois en vigueur et d'équilibrer le budget. Approuvé à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 61 097.34 € et en section d'investissement à 103 018.52 € soit un total de 164 115.86 € compte tenu de l'affectation des résultats, du remboursement des intérêts, des recettes des redevances, des amortissements des travaux et des projets 2017.

Le BP 2017 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **BUDGET LOTISSEMENT : affectation du résultat 2016**

Présentation de l'affectation du résultat 2016.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 0.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2016 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 144 408.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2016 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

Le besoin de financement s'élève à 144 408.00 €.

Le résultat d'exploitation est de - 144 408.00 € (déficit) et sera reporté au BP 2017.

Affectation du résultat approuvée à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2017**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 288 818.00 € et en section d'investissement à 288 816.00 € soit un total de 577 634.00 €.

Le BP 2017 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **LOGEMENT EPICERIE : devis isolation**

Monsieur le Maire explique que trois devis ont été demandés pour l'isolation d'une pièce du logement de l'épicerie.

Les entreprises suivantes ont été sollicitées : SCCL de la Souterraine, entreprise PINARD de Crozant et ISO Plâtre de Saint Fiel.

Seule l'entreprise SCCL a répondu proposant un devis avec plafond à peindre pour un montant de 1 813.00 € HT soit 1 912.72 € TTC et un plafond suspendu avec dalles pour un montant de 2 023.00 € HT soit 2 134.27 € TTC.

Le CM retient la proposition du plafond suspendu avec dalles pour un montant de 2 023.00 € HT soit 2 134.27 € TTC.

- **Syndicat Départemental des Energies de la Creuse : motion**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion du SDEC qui dénonce la diminution des crédits d'investissement d'Enedis. Avis favorable.

SÉANCE DU 23 JUIN 2017



Secrétaire de séance : Jean-Claude BOUCHAUD

Membres : 14

Présents : 12 (Franck PERIOT est arrivé à 21 h 10)

Votants : 12

Absents : 2 (Daniel DARD et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2017 et approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2017, on passe à l'ordre du jour.

- **Lettre de Monsieur Jean-Pierre BRIGAND : démission**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre BRIGAND à compter du 15 avril 2017 et informe le CM que Monsieur le Préfet de la Creuse a immédiatement été avisé par courrier.

- **BUDGET COMMUNE : Décision Modificative n°1**

Monsieur le Maire explique que le budget communal présenté le 14 avril dernier sous format excel comportait une erreur de calcul et doit être équilibré.

Il y a donc lieu de faire la décision modificative (virement de crédits) suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
023	- 142 398 €		
Total	- 142 398 €		

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
020	- 2 398 €	021	- 142 398 €
2313 - Prog. 33	- 100 000 €		
2313 - Prog. 259	- 20 000 €		
2315	- 20 000 €		
Total	-142 398 €	Total	-142 398 €

Avis favorable du CM.

- **Cônes de vision : nouveau plan de financement**

Monsieur le Maire revient sur le dossier des cônes de vision et explique que le plan de financement voté le 25 février 2016 doit être revu du fait de la non-participation du Conseil Départemental de la Creuse.

L'Europe et la Région compenseront cette non-contribution.

Il présente le nouveau plan de financement qui est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	10 855.00 €	Fonds européens 64%	6 956.80 €
Panneau informatif	15.00 €	Région 16%	1 739.20 €
		Commune 20%	2 174.00 €
TOTAL	10 870.00 €	TOTAL	10 870.00 €

Accord du CM.

- **INSEE RECENSEMENT 2018 : désignation d'un coordonnateur communal**

Monsieur le Maire informe le CM que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 et qu'il faut désigner un coordonnateur communal. Il propose Nathalie JAMOT, secrétaire de mairie. Il précise également qu'il y aura lieu de rembourser ses frais liés à sa formation. Avis favorable.

Arrivée de Franck PERIOT

- **SIARCA : enquête publique**

Monsieur le Maire revient sur l'enquête publique et plus particulièrement sur la nature des travaux qui sont envisagés (restauration des berges, lutte contre les espèces exotiques et envahissantes, aide à la mise aux normes d'étangs, ...) sur le bassin de la Creuse. Il explique que le conseil municipal doit juste donner son avis sur cette enquête qui se déroule du 6 juin au 7 juillet 2017 et qui peut être consultée actuellement en mairie.

Avis favorable.

- **SDEC : avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative au réaménagement et à la modernisation des installations d'éclairage public au Bourg**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée en 2014 et que cet avenant donne la compétence au SDEC pour les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Le SDEC se charge des opérations administratives de montage de dossiers et de valorisation des certificats en partenariat avec EDF et verse à la commune l'intégralité des ressources issues de la vente des CCE.

Accord du CM pour la signature de cet avenant.

- **Agenda Accessibilité Programmée (Ad'AP) : adoption**

Monsieur le Maire propose un agenda sur cinq ans pour répartir les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Il précise qu'actuellement les WC publics vont être terminés et que des places de parking seront aménagées pour les WC publics et pour le cimetière. Les autres travaux suivront. En 2018, l'accessibilité de tout le bâtiment de la mairie est prévue, en 2019 ce sera l'épicerie, en 2020 le camping, en 2022, l'église, le monument aux morts et le bureau au poste. Avis favorable pour cet agenda.

- **Bien de section : demande de Monsieur Andrew HOLLEY de l'Age Quatre Maux**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Andrew HOLLEY souhaitant acquérir une partie de la parcelle A 2 094. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par ses soins. Le CM décide de fixer le prix de vente à 0.50 € le m². Avis favorable pour cette demande.

- **Demandes d'acquisition de délaissés de chemin**

- Madame Martine MORTAIN de la Chapelle Sainte Foy
- Monsieur Eric COTTA du Pescher
- Madame Annie CHAZAUD du Pescher

Monsieur le Maire présente les différentes demandes. Avis favorable pour ces acquisitions. Le prix est fixé à 0.50 € le m². Une enquête publique aura lieu.

- **BUDGET CCAS : dissolution pour intégration dans le budget communal**

Monsieur le Maire informe le CM que l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRÉ, autorise les communes de moins de 1 500 habitants à supprimer leur CCAS. Il précise que pour notre commune, le budget CCAS fonctionne uniquement pour le repas et les colis des aînés et qu'une subvention du budget communal est versée tous les ans à cet effet. Il propose donc de dissoudre le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2018 et d'intégrer le budget CCAS dans le budget communal. Accord à l'unanimité.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS, DU PAYS SOSTRANIEN ET DE BENEVENT/GRAND-BOURG : notification de changement de dénomination**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 20 mars 2017 de la nouvelle communauté de communes et reçue en mairie le 21 avril 2017 concernant la nouvelle dénomination de la communauté de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg. Trois propositions ont été données. Il s'agit de :

- Monts et Vallées Creuse Ouest
- Vallées Ouest Creuse
- Monts et Vallées Ouest Creuse

Le CM décide de suivre le choix de la communauté de communes et donc de choisir « Monts et Vallées Ouest Creuse ».

- **ACTIONS DE SOUTIEN A GM&S INDUSTRY : mail du Comité d'Entreprise**

Monsieur le Maire informe tout de suite le CM que pour ce dossier il quittera la salle puisqu'il est salarié de cette entreprise. Avant, il souhaite faire un point sur la situation car le personnel de GM&S Industry s'est rendu ce jour au Tribunal de Poitiers.

Une fois ces précisions apportées, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON, 1^{er} Adjoint, prend le relais et donne lecture du courriel du comité d'entreprise de GM&S Industry qui demande des dons de soutien.

Après réflexion, le CM décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 500 €.

Monsieur le Maire regagne ensuite la salle.

Informations diverses

- Demande de M. et Mme BRIGAND de la Maltière concernant la circulation et la pose de panneaux ⇒ vu le problème de sécurité qui se pose les services de l'UTT de la Souterraine seront sollicités pour conseil et avis
- Réponse de Monsieur le Préfet de la Creuse suite à la délibération du 24 mars dernier sur le rejet et la proposition de nouvelle procédure de dépôt des cartes nationales d'identité
- Creuse Oxygène : remerciements suite à l'organisation de la GTL les 29 et 30 avril et 1^{er} mai 2017
- Mail de la Préfecture : fermeture définitive des guichets « permis de conduire »
- Conseil Départemental de la Creuse : arrêté portant limitation de tonnage du Pont de Crozant à 12 tonnes
- Bail du 24 rue Armand Guillaumin à la SARL La Ligne Verte : le bail reste ainsi malgré le départ de la coiffeuse Madame Sabrina CHATAIGNIER



Etat Civil

Naissances (1^{ère} naissance sur la commune depuis 1999)

DEGOSELY Moïse	La Chapelle Sainte Foy	26 août
----------------	------------------------	---------

Mariages

SULLIVAN Alexander et SANSE Aude	Le Mont Sarrazin	18 février
FORTHOMME Claude et BOUCHARDON Marie-Thérèse	Route Isabelle d'Angoulême	1 ^{er} avril
PRIEUR Guillaume et LAVAUD Magaly	Villejoint	1 ^{er} juillet
JACQUEMIN Loïc et COURRIÈRE Jennifer	Route Isabelle d'Angoulême	5 août

Décès

PINARDON veuve DELESCURE Raymonde	Le Pont Charraud	4 février
JANNOT Jean	Rue Font Bonne	3 mars
DELCOURT épouse GRANGER Danièle	L'Age Quatre Maux	29 mars
BERNARD veuve JANOTY Simonne	L'Age Vieille	8 juin
GRELET Aimé	La Baronnière	26 juin
JANOVET Gérard	Chemin de la Croix Piquat	17 septembre
DARD Simone veuve BERGER	L'Age Quatre Maux	19 septembre

Inhumations dans le cimetière de Crozant :

BERGER Albert	L'Age Quatre Maux	13 mars
LACOTE René	Mouhet (36)	22 mars
APPERT Pierre	St Jallet (36)	16 avril
LELONG Edmond	Lourdoux-St-Pierre (23)	16 août
LÉPINAT Colette	Limay (78)	28 août

Mérite Agricole

Le 27 mai 2017, Michel JOUHANNET était décoré du Mérite Agricole, en présence du Sénateur Jean-Jacques LOZACH, de Monsieur PARRAIN (Ancien Directeur de la Chambre d'Agriculture de la Creuse) et de Monsieur CARCAT (Secrétaire de AMOMA 23).



Cette médaille vient couronner le travail d'une carrière bien remplie et nous félicitons Michel en lui souhaitant une bonne retraite.

NOUVEAUX COMMERCANTS - ARTISANS

« Bien-être espace »



« L'atelier créatif de Marie »

Loisirs créatifs, couture, mercerie

24 rue Armand Guillaumin – 23160 CROZANT

06 10 57 51 03

<https://www.facebook.com/lateliercreatifdemarie/>



« La Ferme de Louvea »

4 La Grange du Bois - 23160 CROZANT

«Meca Hydro Service 23 »

La Médiévale

Jeudi 10 août pour sa 21^{ème} édition, « La Médiévale » a encore une fois attiré de nombreux visiteurs à Crozant.



Le bourg, aux couleurs médiévales, était parsemé d'exposants et d'animations, enchantant ainsi petits et grands qui se sont prêtés au jeu en louant des costumes d'époque auprès de charmantes hôtesses.



Quant au banquet, les gourmets avaient également répondu présent ! A l'année prochaine.



CROZANT MOTO CLUB

Dimanche 20 août 2017, le « Crozant Moto Club » organisait une compétition rassemblant pas moins de 184 pilotes sur le circuit du Puy Barriou à l'occasion du Trophée du Limousin.



Par cette belle journée ensoleillée, quads et motos ont assuré le show devant plus de 600 spectateurs.



Kevin BASGROT, Président du Crozant Moto Club, remercie encore une fois les bénévoles, la commune et les riverains qui ont permis le bon déroulement des épreuves.



LES PROJETS RÉALISÉS CETTE ANNÉE

L'atelier communal



17 mars 2017



17 août 2017

En cinq mois, les travaux sont allés bon train. Sa mise en service permettra de protéger le matériel et de meilleures conditions de travail pour l'équipe technique.

Le matériel



Depuis début juin 2017, la commune s'est dotée d'une nouvelle faucheuse - débroussailleuse suite au coût des réparations que l'ancienne aurait fait supporter au budget.



La mise en accessibilité des toilettes publiques



Depuis le début de la saison touristique, les toilettes publiques sont désormais accessibles à tous, grâce aux travaux de mise en conformité effectués cet hiver.



RAPPEL AGENDA FIN 2017

Samedi 14 / Dimanche 15 Octobre	Journées des Plantes	Jardins de la Sédelle
Samedi 11 Novembre Dimanche 12 Novembre	Cérémonie / Vin d'honneur Loto	Anciens combattants Amitié Crozantaise
Samedi 9 Décembre	Repas de Noël	Amitié Crozantaise

Exposition de Jean-Marie LABERTHONNIÈRE ⇨ visite (hors saison) sur rendez-vous en téléphonant au 05.55.89.83.45



A savoir !

Permis de conduire

le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches

Dès le 6 juin dans la Creuse



Je fais mes démarches en ligne 

Je gagne du temps 

Je n'ai plus à me déplacer 

demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer 

MES DÉMARCHES à portée de clic !

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'État simplifie mes démarches

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Attention, certaines procédures ne sont pas encore dématérialisées et nécessitent de se rendre en préfecture. Il s'agit des cas :

- d'inscription au permis après annulation ou invalidation ;
- de demande de relevé intégral d'information de mon permis à points ;
- de demande de permis internationaux (Informations valables jusqu'au 1^{er} septembre 2017).

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

MES DÉMARCHES à portée de clic !

INSEE

Enquête réalisée par l'INSEE !

Une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages aura lieu du 25 septembre 2017 au 31 janvier 2018.

Certains ménages de la commune seront interrogés par Mme Agnès MASSA, enquêtrice à l'INSEE, après avoir été informés individuellement de son passage par lettre.

Histoire de vie et patrimoine



Une enquête de l'Insee
du 25 septembre 2017 au 31 janvier 2018

Réduire ses déchets

Vite, réduisons notre production de déchets !

Malgré plusieurs années de sensibilisation des usagers aux gestes de réduction des déchets, aujourd'hui, encore plus de 50% du bac d'ordures ménagères du territoire d'Evolis 23 contient des déchets qui pourraient être recyclés et/ou valorisés. La preuve en image avec les résultats de la dernière caractérisation* du bac d'ordures ménagères réalisée en 2015.

Les secrets de votre bac ...

Peut-être ne le savez-vous pas, mais votre bac d'ordures ménagères regorge de matières qui ne sont pas que de simples ordures ménagères résiduelles**. Il s'agit de tout ce que l'utilisateur, par méconnaissance ou par choix, décide de mettre dans son bac, sans s'apercevoir que d'autres voies sont possibles pour de nombreux déchets. Explications en images...



Composition de la poubelle d'ordures ménagères d'Evolis 23
(selon des données en poids issues de la caractérisation réalisée en 2015)

► Dans l'avenir, avec l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques autres que les bouteilles : les blisters, pots de yaourts, ... se recycleront (à partir de 2021). Soit 10% de déchets qui changeront alors de poubelle.

► Seuls 47% des déchets déposés dans le bac des ordures ménagères devraient s'y trouver

► 6% des déchets concernent le gaspillage alimentaire (emballages entamés ou non entamés à date de péremption proche)

Alors que faire ?

- Trier mieux et plus !
- Déposer ses déchets volumineux ou dangereux en déchèterie
- Composter ses biodéchets
- Déposer les déchets dans les filières de valorisation (textile, médicaments)
- Placer dans son frigo les produits à date de péremption plus proche devant
- Conserver ses aliments dans des récipients hermétiques, en respectant la chaîne du froid,...

Pour en savoir plus, contactez la
Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 ou rendez-vous sur le site Internet
www.evolis23.fr

*analyse fine de la composition des déchets ménagers contenus dans le bac d'ordures ménagères (bac à couvercle marron) réalisée sur un gisement issu de plusieurs tournées de collecte des déchets du territoire d'Evolis 23 en octobre 2015.

**déchets ménagers ou assimilés qui ne peuvent plus être valorisés et/ou recyclés.

Des nouvelles de l'eau que nous consommons



Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente des travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT

Tel. 05 55 63 50 39

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution : **ST SEBASTIEN CROZANT**
Gestionnaire du réseau : SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT
Exploitant du réseau : SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : **BEAUMONT - ST SÉBASTIEN**

...Quelle qualité en : 2016 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs	Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations
Nombre de mesures : 9 % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 9 % de conformité : 89 %

Qualité chimique

Turbidité	pH
Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)	Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)
Nombre de mesures : 9 Valeur maximale atteinte : 0,2 NFU % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 9 Valeur minimale atteinte : 6,0 % de conformité : 22 %
Nitrates	Dureté
(maximum autorisé 50 mg/L)	(Une eau dure est une eau calcaire)
Nombre de mesures : 2 Valeur minimale atteinte : 16 mg/L Valeur maximale atteinte : 16 mg/L % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 2 Valeur moyenne : 3,7 °F Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations
Pesticides	
(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)	
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0,087 µg/L	Nombre de mesures : 125 Nombre de non-conformités : 0
Arsenic	
(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)	
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L	Nombre de mesures : 1 Nombre de non-conformités : 0

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Ce document a été rédigé par la Délégation Départementale de la Creuse en application de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau.

Date de réalisation 05/04/2017

**Délégation Départementale
de la Creuse**

Pôle Santé Publique et Environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente des travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements
Votre distributeur d'eau

SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT

Tel. 05 55 63 50 39

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution : **CROZANT LA MALINIÈRE**
Gestionnaire du réseau : SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT
Exploitant du réseau : SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Réseau interconnecté : LAFAT CHADREUGNAT
Réservoir de : BELLEVUE - LAFAT

...Quelle qualité en : 2016 ?

Qualité bactériologique

Paramètres microbiologiques en relation avec la santé des consommateurs	Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations
Nombre de mesures : 7 % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 7 % de conformité : 86 %

Qualité chimique

Turbidité	pH
Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)	Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)
Nombre de mesures : 7 Valeur maximale atteinte : 0,3 NFU % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 7 Valeur minimale atteinte : 6,3 % de conformité : 14 %
Nitrates	Dureté
(maximum autorisé 50 mg/L)	(Une eau dure est une eau calcaire)
Nombre de mesures : 5 Valeur minimale atteinte : 28 mg/L Valeur maximale atteinte : 31 mg/L % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 2 Valeur moyenne : 3,8 °F Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Ce document a été rédigé par la Délégation départementale de la Creuse en application de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau.

Date de réalisation : 05/04/2017

SAEP

**En cas de problèmes durant les week-ends et jours fériés,
merci de contacter**

- SARRET Grégory 06.85.61.21.65
- BAUDAT Bruno 06.76.79.89.40
- BERNARD Patrice 06.03.95.71.58



MALADIES VECTORIELLES

Les connaître pour se protéger



MALADIE DE LYME

ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

Je reconnais la maladie et ses symptômes

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou **Borréliose de Lyme**, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.



La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippal, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

J'apprends à me protéger

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussures.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi.

Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie).



• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



Utilisez un **tire-tique** : glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

ET

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,



Utilisez une **pince fine** : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.

ET



Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

J'identifie les situations à risque

• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.



• QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités dans la nature : promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.



• À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?



Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

Ce qu'il faut retenir

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les moustiques sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

- Avant et pendant une activité dans la nature :
Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je reste sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.
- Après une activité dans la nature :
J'inspecte soigneusement mon corps.
- Après avoir été piqué par une tique :
Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.
La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.

